

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2013

Le vingt neuf avril deux mille treize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Anny DELVALLEZ, Jean-Marc SAAS, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Elisabeth DE MONTIGNY (arrivée à 19h20), Huguette BOQUEL, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER (arrivée à 19h20), Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Robert LUSTIG Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel MESSMER, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG (arrivée à 19h10)

Absents excusés : Richard BAUMERT, Daniel WALTER (procuration donnée respectivement à Florence ESTREICHER et Robert LUSTIG) et Hava DEDE.

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013
- 4) Règlement local de publicité : prescription de l'élaboration
- 5) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 19h00 en saluant les conseillers présents et en procédant à l'appel

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mardi 30 avril à 20h15 à la salle des Fêtes : concert de l'harmonie municipale et de l'ensemble BOUTABOU
- Jeudi 2 mai à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion préparatoire au Jeudi des Arts

- Vendredi 3 et samedi 4 mai à 20h00 à la salle des fêtes : Soirée théâtrale par la troupe Les Félé'stat avec la pièce « Ca pourrait aller mieux »
- Samedi 4 mai de 9h30 à 12h00, sous chapiteau place Briand : exercice avec les pompiers et le conseil municipal enfants
- Mercredi 8 mai : cérémonie de commémoration de l'armistice
- Mercredi 8 mai à 20h00 au cinéma Rex : inauguration des Arts de la Rue avec projection du film Renoir
- Jeudi 9 mai à partir de 11h00 : Arts de la Rue au centre ville
- Vendredi 10 mai à 20h00 : commission des sports
- Mardi 14 mai à 20h00 à l'hôtel de ville : réunion bilan des ateliers avec l'Union des Commerçants
- Du 17 au 19 mai à la salle des fêtes : fête de la communauté turque
- Mardi 21 mai à 20h00 : commission des finances
- Mercredi 22 mai à 20h00 : commission de la communication
- Jeudi 23 mai à 20h00 à l'hôtel de ville : Assemblée Générale de REAGIR
- Mardi 28 mai à 20h00 : conseil municipal
- Dimanche 2 juin : triathlon international Benfeld-Obernai
- Vendredi 7 juin de 17h00 à 22h30 Vernissage de Land Art et Garden Party dans le parc Rue d'Erstein

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Mme Gilberte KISTLER pour un terrain bâti à usage professionnel, sis 6 rue du Relais Postal,
- M et Mme Coskun BAS, pour une maison d'habitation, sise 6 rue de Londres
- Mlle Sandrine KRETZ, pour une maison d'habitation, sise 5 rue des Lilas
- Union des Coopérateurs d'Alsace, pour un terrain surbâti, sis 2 rue des jardins (apport en société)
- Monsieur Rémy FREPPEL, pour un terrain sis 15 rue de Strasbourg

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour le remplacement d'une tondeuse, l'offre de la Maison CROVISIER, à 67230 BENFELD pour un montant de 13 754 € TTC a été retenue.

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2013

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 26 mars 2013 est **adopté à l'unanimité**.

4) Règlement local de publicité : prescription de l'élaboration

Le maire informe l'assemblée que l'affichage publicitaire et les enseignes sont règlementés par le Code de l'environnement, dont les dispositions visent à permettre la liberté de l'affichage tout en assurant la protection du cadre de vie et des paysages. Une adaptation de la réglementation nationale au contexte local est possible par l'instauration d'un **Règlement Local de Publicité** (RLP).

L'article L111-1-4 du code de l'urbanisme s'applique en dehors de parties urbanisées des communes et vise à favoriser un urbanisme de qualité le long des déviations, routes expresses, autoroute et routes à grande circulation en incitant à prendre en compte la qualité urbaine, des paysages, de l'architecture, les nuisances et la sécurité ;

Les dispositions de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme prévoient l'établissement d'un règlement local de publicité à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des plans locaux d'urbanisme ;

La commune de Benfeld est concernée par cet article du fait qu'elle est traversée par la RD 1083 classée route à grande circulation (RGC) et qu'il existe des parties encore non urbanisées le long de cet axe au Nord de l'agglomération ;

L'entrée Nord de Benfeld est occupée de part et d'autre de la RD1083 par des sites et zones d'activités :

- à l'Ouest le site de l'Intermarché, la ZAC des Nations, le lotissement d'activité allant jusqu'en limite communale
- à l'Est, l'entreprise SOCOMECC

Dans le cadre de la révision du POS en PLU il est prévu d'étendre jusqu'en limite du ban communal ce site d'activité pour répondre aux besoins d'extension de l'entreprise.

Au vu du contexte urbain actuel et du projet de PLU en cours de révision, il paraît cohérent et opportun d'appliquer le périmètre du règlement local de publicité sur l'ensemble du pôle d'activité existant et futur situé de part et d'autre de la RD 1083 à l'entrée Nord de l'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé du maire,

après en avoir délibéré

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.581-14 et suivants et R.581-72 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.111-1-4, L.123-1 et suivants, R.123-15 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territoriale de la Région de STRASBOURG approuvé le 01/06/2006

Vu la délibération du conseil municipal en date 2 décembre 2008 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols n°2 en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme ;

décide

de prescrire l'élaboration d'un règlement local de publicité (RLP) couvrant une partie du territoire de la commune.

Ce périmètre couvre le pôle d'activité existant et futur à l'entrée nord de l'agglomération, de part et d'autre de la RD 1083, conformément au plan ci-annexé.

L'élaboration du RLP poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une meilleure protection du paysage et du cadre de vie à l'entrée Nord de la ville au droit des zones d'activités existantes et futures en tenant compte des besoins de publicité extérieure indispensables à l'activité économique ;
- Valoriser l'image de ce pôle d'activités à l'entrée d'un bourg-centre et le long d'un axe routier majeur

De fixer les modalités de la concertation avec le public suivantes :

Afin de permettre et d'encourager la participation du public et des acteurs économiques à l'élaboration du projet de règlement local de publicité :

- ✓ Les études et le projet de règlement local de publicité seront tenus à la disposition du public, à la mairie, pendant toute la durée de son élaboration, jusqu'à l'arrêt du projet ;
- ✓ Le dossier sera constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- ✓ Le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet ou par courrier adressé au maire ;
- ✓ Le public pourra également demander à être entendu auprès du maire.

Le maire est chargé de l'organisation matérielle de la concertation.

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

Madame le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement SELESTAT-ERSTEIN,

Monsieur le Président du Conseil Général Bas-Rhin,

Monsieur le Président du Conseil Régional Alsace,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers Alsace,

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT de la région de Strasbourg,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Benfeld et environs au titre du PLH

Conformément à l'article R.130-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise pour information à Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière - délégation régionale.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

les Dernières Nouvelles d'Alsace.

adopté à l'unanimité

5) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Jean-Marc SAAS présente à l'assemblée le contenu de la manifestation « Land Art » organisée par la médiathèque, en collaboration avec le SAJ (Service Animation Jeunesse), notamment la création de 5 espaces répartis sur le site de la prairie fleurie (rue d'Erstein), le programme de la soirée inaugurale prévue le 7 juin de 17h00 à 22h30 sur place et invite à la garden-party qui se tiendra à cette occasion

Madame Candide LOTT fait part des décisions prises par la commission le 24 avril, notamment la remise en état de la salle polyvalente de l'école maternelle Rohan. Elle informe également des positions prises face aux dérogations scolaires sollicitées, compte tenu des effectifs concernés. Celles-ci se limitent au maintien des fratries dans un même établissement ou la continuité de la scolarité à Benfeld.

Madame Anny DELVALLEZ fait le compte-rendu de la commission du cadre de vie du 9 avril, lors de laquelle les points suivants ont été abordés :

- aménagement de la place Guthapfel (reprise des travaux après interruption suite aux aléas météorologiques)
- aire de jeux de la 4^{ème} tranche, notamment le choix d'agrès en bois (consultation en cours)
- projet d'aménagement de l'entrée Est
- mise en place d'une poubelle à déjections canines dans le quartier de la gare

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h25, suivie d'une séance de commissions réunies.